

JurisMedX

Fiche pratique

Cumul de responsabilités institutionnelles



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – laurence@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

- 🔗 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Introduction générale

La fiche pratique JurisMedX est conçue comme un **outil méthodologique clair et opérationnel**. Elle permet de transformer une situation concrète en un raisonnement juridique structuré, étape par étape.

Chaque fiche suit une logique identique : **énoncé, questions, analyse, règles de droit et solution**. Ce format facilite l'apprentissage, sécurise la démarche à l'examen et développe des réflexes utiles pour la pratique professionnelle.

Pensée comme un **guide visuel et synthétique**, elle vous accompagne aussi bien dans vos révisions que dans vos premières expériences de terrain.

I. Définition et enjeux

- Responsabilité **fonctionnelle** de l'institution (hôpital, clinique, EMS, etc.) pour ses collaborateurs et auxiliaires.
- Responsabilité **personnelle** des praticiens (médecins, soignants, auxiliaires) lorsqu'une faute individuelle est commise.
- Possibilité d'un **cumul** : l'institution et le praticien peuvent être assignés ensemble.

II. Bases légales

- **CO art. 55** : responsabilité de l'employeur pour ses auxiliaires.
- **LPers** (si hôpital public, canton, communes → responsabilité de l'État).
- **Loi cantonale sur la santé** (ex. : Vaud, art. 69 ss LSP : devoirs des établissements de santé).

III. Jurisprudence clé

- **ATF 132 III 359** : l'institution peut être responsable même sans faute personnelle du médecin, si manquement organisationnel.
- **ATF 138 III 627** : articulation entre faute de l'auxiliaire et responsabilité de l'établissement.
- Jurisprudence cantonale vaudoise : hôpitaux publics responsables **directement** par la LResp (loi sur la responsabilité de l'État).

IV. Exemples concrets

- **Erreur de médication** par une infirmière → responsabilité de l'hôpital (organisation + surveillance) et potentiellement du médecin prescripteur si l'ordonnance est erronée.
- **Infection nosocomiale** → cumul possible : défaut organisationnel de l'hôpital + faute de l'auxiliaire dans l'asepsie.
- **Accident en radiologie** (mauvaise dose administrée par TRM) → cumul médecin responsable de l'indication + institution pour organisation + auxiliaire pour exécution.

V. Clés pédagogiques JurisMedX

- Le cumul ne veut pas dire que « tout le monde est fautif », mais que **les responsabilités s'empilent** selon les rôles.
- Pour les médecins assistants : comprendre que **l'hôpital paie souvent en premier**, mais que leur faute personnelle peut **poursuivre leur carrière**.
- Pour les cadres : veiller aux protocoles, check-lists, formations (prévenir le cumul en **bouchant les trous organisationnels**).



VI. Synthèse / Take-away

- En cas de doute, les juges répartissent entre **faute personnelle** et **responsabilité institutionnelle**.
- Dans un litige, l'avocat du patient citera **les deux** pour maximiser ses chances.
- Pour le praticien : mieux vaut prévenir et documenter → un **bon dossier médical** reste la meilleure défense.

VII. Ressources et contacts utiles

- Carte mentale
- Flash cards
- QCM
- Cas pratiques

Conclusion générale

La fiche pratique ne se limite pas à donner une réponse : elle vous apprend surtout à raisonner en juriste.

En vous exerçant avec ces modèles, vous construisez une méthode fiable pour analyser des faits, identifier les règles pertinentes et formuler une solution argumentée.

Chaque cas devient ainsi une occasion de progresser, d'affiner vos réflexes juridiques et de consolider vos connaissances.

La fiche est donc **un levier d'autonomie** et de confiance, que ce soit pour réussir vos examens ou pour affronter la pratique professionnelle avec assurance.